

## À VOUS QUI SOUHAITEZ FAIRE BENIR VOTRE MARIAGE À LA CHAPELLE DE BOGIS-CHAVANNES, BIENVENUE

Nous vous demandons de lire attentivement ce texte qui vous fournira les indications nécessaires à la réservation de la chapelle, à l'organisation de la cérémonie et à son déroulement dans les meilleures conditions. Merci.

### Descriptif de l'église

80 places.

### Réservation de l'église

La réservation de l'église doit être faite le plus tôt possible, mais au plus tard 6 semaines avant la bénédiction nuptiale, au moyen du formulaire que vous obtiendrez auprès du secrétariat paroissial ([paroisssets@bluewin.ch](mailto:paroisssets@bluewin.ch))

### Organiste

Veuillez prendre contact avec Madame Florence Kraft au 076 316 13 42.

L'organiste de la paroisse doit être contactée dès que possible et dans tous les cas, que ce soit elle qui assure la partie musicale ou que ce soit une personne invitée.

Le cachet de la titulaire est d'un minimum de CHF 150.-. Il est plus élevé si sa prestation comprend l'accompagnement d'un ou d'une instrumentiste ou soliste.

### Offrande

L'offrande n'est pas facultative. La famille doit avertir le/la pasteur.e qu'une collecte doit être faite pendant ou à l'issue de la bénédiction de mariage. Ceci implique que le/la pasteur.e doit l'annoncer et la recommander en chaire.

Elle est destinée à la paroisse qui vous accueille.

### Décoration

Nous souhaitons que la décoration ne soit pas excessive et puisse garder un caractère de simplicité. La commande, la pose et le retrait de la décoration florale sont à la charge des intéressés. S'il y a plusieurs mariages le même jour, nous vous proposons de prendre contact avec les autres familles dont nous vous communiquerons volontiers les coordonnées de manière à prévoir une seule décoration.

Merci d'enlever toutes les fleurs et décorations immédiatement après la cérémonie. A la sortie, merci de ne pas lancer de confettis, de pétales (vraies ou papier).

### Photographies

Il est recommandé de prendre les photos à l'entrée ainsi qu'à la sortie des mariés et d'éviter d'en faire pendant la bénédiction. Dans tous les cas, prière d'en parler au pasteur officiant.



#### Secrétariat

Route de l'Église 18  
1291 Commugny  
022 776 11 64

[paroisssets@bluewin.ch](mailto:paroisssets@bluewin.ch)

#### Ouverture

mercredi 9h – 11h et 15h – 17 h  
jeudi 9h – 11h

<http://terresainte.eerv.ch>

10.04.2024

## **Technique**

L'utilisation d'un équipement de sonorisation est soumise à autorisation.

Pour toute question technique ou logistique, veuillez prendre contact avec notre sacristain M. Yves Burger au 079 883 25 60.

## **Stationnement des véhicules**

Il est possible sur la place de l'église pour 12 véhicules à condition de téléphoner à la Mairie 10 jours avant afin que ces places soient réservées. Pour d'autres places de stationnement voir avec la Mairie, tél. 022 776 21 26.

## **Frais d'utilisation de l'église**

Les frais s'élèvent à CHF 500.-. Le secrétariat vous fait parvenir la facture lorsque les détails de la réservation sont établis.

Le paiement confirme la réservation.

## **Inscription dans le registre de paroisse**

Tout mariage célébré dans une des églises de la paroisse est automatiquement inscrit dans le registre des mariages. Veuillez donc signaler à votre pasteur.e qu'il doit remettre au / à la sacristain.e les papiers nécessaires à cette inscription.

## **Pour information**

Nous vous rendons attentif.ve.s qu'un baptême n'est pas autorisé pendant la cérémonie de mariage, selon les règles de l'Église Évangélique Réformée du Canton de Vaud.

### **Secrétariat**

Route de l'Église 18  
1291 Commugny  
022 776 11 64  
paroissets@bluewin.ch

### **Ouverture**

mercredi 9h – 11h et 15h – 17 h  
jeudi 9h – 11h

<http://terresainte.eerv.ch>

10.04.2024